

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 juin 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Frédéric BOUSQUET représenté par Solange BIAGGI - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandra DALBIN représentée par Kheïra ZENAFI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Jean-Claude DELAGE représenté par Nathalie FEDI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Bernard JACQUIER - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Vincent GOMEZ représenté par Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE représenté par Alain CHOPIN - Eric LE DISSES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Louisa HAMMOUCHE - Marie-Louise LOTA représentée par Daniel HERMANN - Bernard MARTY représenté par Marc POGGIALE - Florence MASSE représentée par Eric SCOTTO - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Isabelle SAVON - Gérard POLIZZI représenté par Lisette NARDUCCI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Michel AZOULAI - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE - Patrick VILORIA représenté par Marie-Christine CALATAYUD.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENDUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Jean ROATTA - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **VECO 008-333/18/CT**

#### **■ Plan Climat Energie Territorial : Attribution d'une subvention et approbation d'une convention avec l'association Heko pour la sensibilisation et la mise en place d'une végétalisation comestible à Frais Vallon Marseille - 13ème arrondissement**

**DEE 18/16445/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

##### **1) Le quartier de Frais Vallon : lieu d'expérimentation**

Quartier du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, Frais-Vallon (5 000 habitants) est construit à proximité immédiate du noyau villageois de La Rose, lieu de transit et carrefour entre le Nord et l'Est de l'agglomération.

Ce quartier est marqué par une prédominance de logements locatifs sociaux (1 400 logements environ) et connaît de nombreuses problématiques qui se posent sur les PRU marseillais, de sorte que les actions qui y seraient expérimentées pourraient ensuite être étendues et transposées.

Malgré des indicateurs sociaux préoccupants, ce quartier présente un potentiel de mutation fort et de réels atouts relevés par l'ensemble des diagnostics urbains réalisés dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain, à savoir :

- Des équipements publics en nombre qui peuvent être rénovés ou reconstruits (exemple: piscine),
- Un secteur très connecté avec deux stations de métro et prochainement l'ouverture de la Rocade L2,
- Un tissu associatif dynamique,
- La proximité immédiate de la technopole de Château-Gombert.
- Une colline de 8 hectares et des espaces verts peu valorisés mais valorisables.

C'est en tirant avantage de ses atouts que Frais-Vallon peut et doit innover pour changer son image et «se renouveler».

##### **2) La proposition de l'association Heko**

L'association HEKO basée à Marseille a été créée en juin 2016.

Ces axes stratégiques d'intervention sont :

- Développer des «micro-fermes» productives en milieu urbain et périurbain,
- Créer des espaces ressources dédiés à l'agriculture urbaine,
- Transformer les espaces verts collectifs,
- Développer des outils pédagogiques destinés au milieu urbain.

En cohérence avec les objectifs du Contrat de Ville et du Plan Climat Energie Territorial (PCET) et en lien avec l'élaboration du projet urbain piloté par Marseille Rénovation Urbaine, l'association, propose de développer des activités d'initiation à l'agriculture urbaine en co-construction avec les habitants et acteurs associatifs locaux.

Dans la continuité du programme d'actions 2017, l'association propose cette année :

- Atelier de sensibilisation à l'activité potagère au sein du quartier,
- Construction d'ilots de bacs potagers en chantier participatif en cœur de quartier,
- Constitution de collectifs d'habitants en charge de l'exploitation et de l'entretien des bacs,
- Formation et accompagnement à la maintenance des bacs
- Intervention auprès de groupes scolaires primaires/secondaires autour du végétal comestible

**Signé le 26 Juin 2018**

**Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018**

- Prise en charge de 4 stagiaires en formation qualifiante en permaculture.

Le projet de l'association permettra une première étape indispensable à l'implantation d'un projet de «micro-ferme» en permaculture sur le quartier dans le cadre du programme environnemental innovant appelé « SIRIUS » porté par la Métropole, à savoir : susciter l'adhésion et mobiliser les habitants autour de ces questions.

Ce programme d'action est financé comme suit :

Financeurs	Montants (€)
Politique de la Ville	11 000
Métropole - CT 1 (Droit commun)	20 000
Mécénat	4 000
Autofinancement	8 800
Coût total (€)	43 800

### **3) Cohérence de la proposition avec les dynamiques existantes sur le Conseil de Territoire Marseille Provence**

Le Plan Climat Energie Territorial adopté par la Communauté urbaine MPM, devenue Conseil de territoire Marseille Provence au 1<sup>er</sup> janvier 2016, a pour ambition de développer l'agriculture de proximité autour de modes de production et de consommation responsables répondant aux enjeux de préservation des milieux et des ressources (biodiversité, sols, eau), d'épanouissement de tous (sécurité alimentaire, santé publique...) et concourant à une alimentation de qualité avec des produits locaux .

En 2016, la Métropole a été retenue dans le cadre d'un AMI appelé «Ville et Territoires Durables» porté par l'ANRU pour un projet à Frais-Vallon appelé «SIRIUS».

«SIRIUS» est un projet d'innovation visant à augmenter le reste pour vivre «mieux» des habitants en diminuant les dépenses contraintes des habitants et en facilitant l'accès à des services de proximité plus qualitatifs.

Enfin, l'amélioration du cadre de vie et l'implantation d'activités économiques nouvelles sont des enjeux également relevés dans le cadre du Contrat de ville 2017 porté par la Politique de la ville et la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;

**Signé le 26 Juin 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018**

- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, du Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole, portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de MPM ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les Conseils de Territoire et le Conseil de la Métropole ;
- La délibération HN 049-092/16/CT du 24 juin 2016, du conseil de Territoire : Avis sur le rapport du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : Appel à Manifestation d'Intérêt Frais-Vallon - Approbation d'une convention cadre avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'AMI du quartier de Frais-Vallon à Marseille dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) - Villes et Territoires Durables ;
- La délibération ENV 016-425/16/BM du 30 juin 2016, du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Appel à Manifestation d'Intérêt Frais-Vallon - Approbation d'une convention cadre avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'AMI du quartier de Frais-Vallon à Marseille dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) - Villes et Territoires Durables.

## **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

### **CONSIDERANT**

- Que l'action s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET) porté par le Conseil de Territoire Marseille Provence (et avant par MPM) depuis 2012 ;
- Que l'action permettra une véritable sensibilisation des habitants à l'importance d'une alimentation locale et de qualité par le contact avec le végétal comestible ;
- Que l'action permettra d'étudier la faisabilité d'un système alimentaire territorialisé durable dans les quartiers nord de Marseille.

### **DELIBERE**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 20 000 euros à l'association « Heko » au titre de l'opération 25-3 du Plan Climat Energie Territorial « *Soutenir et développer une agriculture responsable de proximité* » pour l'année 2018.

#### **Article 2 :**

Est approuvé le programme d'actions de l'association « Heko » pour l'année 2018, ci-annexé.

#### **Article 3 :**

Est approuvée la convention ci-annexée entre l'association Heko et le Conseil de Territoire Marseille Provence.

**Article 4 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**Article 5 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'Etat Spécial 2018 et suivants du Territoire Marseille-Provence.  
Sous-politique G610 – Nature 65748 – Fonction 71  
CP 2018 : 16 000 euros  
CP 2019 : 4 000 euros

Adoptée

Monsieur Dominique TIAN ne prend pas part au vote

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC